

Terroirs et organisation spatiale aux XIX^e et XX^e siècles : une commune viticole des Premières Côtes de Bordeaux : Donzac

Gironde, Donzac , vignoble , étude communale, évolution
Jean-Claude Hinnewinkel

L'étude des vignobles de qualité met en relief une hiérarchie interne qui s'explique pour une bonne part par l'hétérogénéité des terrains viticoles mais où le rôle des sociétés humaines paraît de plus en plus déterminant au fur et à mesure que les recherches s'approfondissent. L'établissement souvent ancien des réputations conduit alors tout naturellement à s'intéresser aux logiques passées qui seules le plus souvent permettent de comprendre les situations contemporaines.

C'est à cet objectif que depuis plus d'un quart de siècle s'attachent les nombreuses études conduites en Bordelais par le CERVIN¹ avec pour champ géographique les prestigieux vignobles du Médoc, des Graves ou de Saint-Emilion. A partir des cadastres anciens sont notamment reconstitués les paysages de ces espaces viticoles depuis le début du siècle dernier. Mais peu d'études ont été à ce jour conduites sur un espace en pleine mutation depuis vingt ans : l'Entre-deux-Mers².

Sous-ensemble de celui-ci et zone d'appellation mixte de vins rouges et de vins blancs, les "Premières Côtes de Bordeaux" s'étendent sur 37 communes entre Saint-Maixant au sud-est et Bordeaux au nord-ouest. Sur 60 km de long pour seulement 5 km de large, elles constituent ainsi, au-dessus du fleuve, une mince frange du vaste Entre-deux-Mers qui la prolonge vers l'intérieur.

Dans cet espace, les communes riveraines de la Garonne sont depuis les temps anciens le domaine de prédilection de la vigne, les vins étant aisément acheminés par bateaux jusqu'au port de

¹ Centre d'Etudes et de Recherches sur la Vigne et le Vin, Institut de Géographie Louis Papy, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, ROUDIE, Ph., Esquisse d'une histoire viticole de l'Entre-deux-Mers.

² Dans cette optique de reconstitution historique, nous avons relevé un mémoire de C2 de maîtrise sur Sainte-Croix-du-Mont et deux T.E.R. de maîtrise de l'Université de Bordeaux 3 :

BRUN, H. Soullignac, une commune de l'Entre-deux-Mers girondins, T.E.R., Université de Bordeaux 3, 1990.

CAILLARD, M. L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995, T.E.R., Université de Bordeaux 3, 1996.

Bordeaux. Mais pour 11 d'entre elles, situées en second rang par rapport au fleuve, la tradition viticole paraît moins affirmée.

C'est à l'une de celles-ci, Donzac que nous nous sommes intéressés. Elle occupe un interfluve de 441 ha au pied du château de Benauges, avec l'un des taux de boisement les plus forts en Premières Côtes. La conservation d'un plan et de sa matrice cadastrale pour 1918, d'un autre ensemble complet pour 1855, d'une matrice pour 1914 et bien sûr de l'ensemble pour 1933, ont pu permettre de reconstituer dans de bonnes conditions l'évolution de l'organisation de l'espace au cours des deux derniers siècles. Peuvent alors être mieux mises en valeur les relations complexes entre les terroirs, qui concrétisent les logiques naturelles, et l'organisation spatiale où interfèrent les logiques sociales.

1- Donzac vers 1820 : le poids des logiques traditionnelles

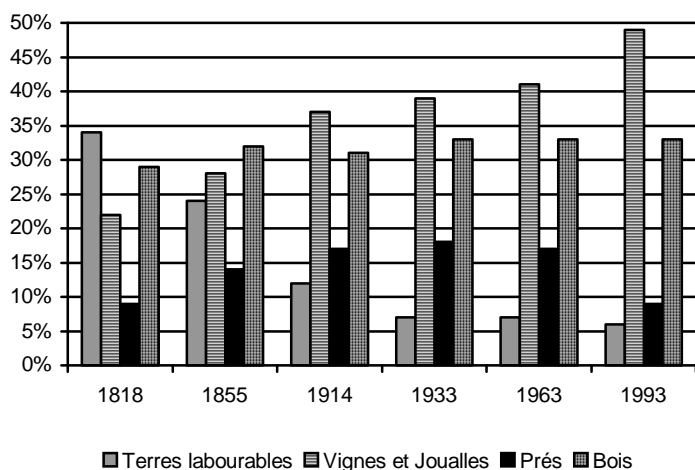
Le document cartographique le plus ancien consulté a été la carte de La Guyenne n°27 de Belleyme datant de la fin du XVIII^e siècle : la paroisse de Donzac y est représentée sans le moindre figuré viticole. Certes il s'agit là d'un oubli comme le confirma la consultation du "dénombrement" de la paroisse dans le terrier de Benauges (1752-1761). Mais ceci est assez révélateur de la modeste place de la vigne à cette époque dans le paysage paroissial et Donzac ressemble alors à ses voisines du proche Entre-deux-Mers, Arbis, Mourens par exemple où seuls quelques coteaux bien exposés sont cartographiés en vigne par Belleyme. Sans doute les surfaces en vignes ou en joualles se sont-elles multipliées au début du XIX^e siècle avec la suppression de droits seigneuriaux dissuasifs qui pesaient jusqu'alors lourdement sur toute nouvelle plantation. Mais il n'en demeure pas moins qu'en 1820 la commune fait partie d'une "arrière côte" encore bien peu viticole.

1.1- Une polyculture traditionnelle...

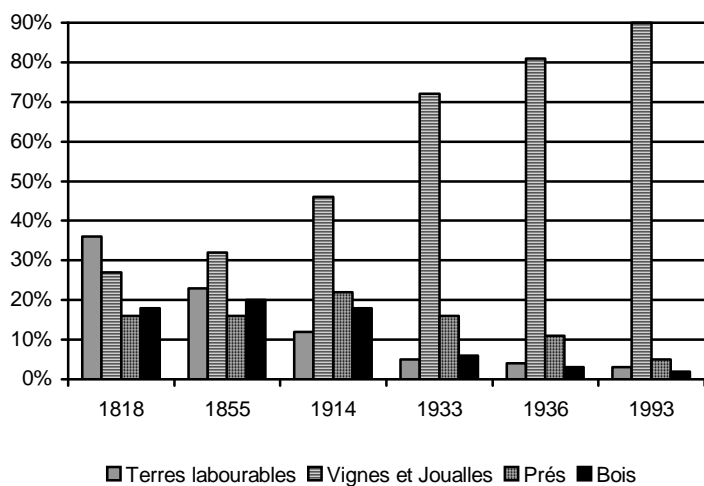
La position géographique de Donzac à l'intérieur des côtes, à 6 km de Cadillac, point d'embarquement le plus proche des barriques pour le port de Bordeaux, par des chemins accidentés explique en grande partie la faiblesse de la production viticole et le peu d'ouverture d'une économie où l'emporte l'autoconsommation.

C'est en tout cas ce qui ressort de l'analyse du premier cadastre "napoléonien" daté ici de 1818. Le poids de la polyculture se marque dans la répartition des spéculations agricoles (graph. 1) et dans celle du revenu cadastral (graph. 2 et 3) mais aussi dans l'échelle de valeurs des terres. Pour apprécier celles-ci, nous avons

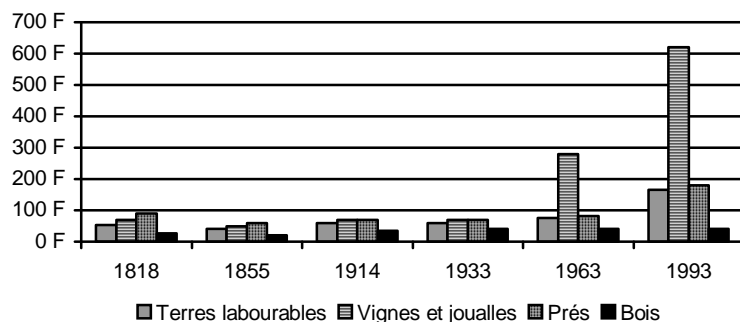
retenu les données cadastrales qui fournissent pour chaque spéculation agricole une évaluation des revenus.



Graph. 1 - Evolution de la part de l'espace communal voué à chaque type de mise en valeur



Graph. 2 - L'évolution de la part des revenus de chaque type de mise en valeur



Graph. 3 - L'évolution de la valeur cadastrale des terres de 1^{ère} classe

Nous disposons ainsi pour chaque parcelle d'une appréciation de sa place dans la hiérarchie en fonction de sa position dans le finage mais aussi de l'utilisation qui en est faite. Le report cartographique de ces données (fig. 5) fournit une image de la place des différents terroirs dans l'organisation de l'espace³.

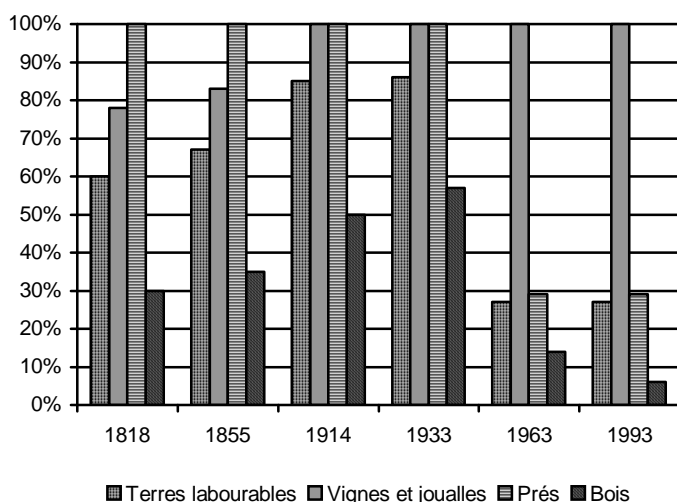
Les parcelles dont la valeur est la plus élevée sont les prés, situés en général à proximité des hameaux, concrétisant assez bien l'importance de l'élevage dans l'économie locale, sur un espace communal où les terres humides ne sont pas légion ; elles n'en prennent que plus d'importance, étant indispensables pour nourrir cette race garonnaise, bonne laitière et bien adaptée au travail.

La place relativement modeste de la vigne dans la hiérarchie des activités est confirmée par l'assimilation des vignes et des joualles, parcelles plantées en rangs espacés afin de permettre de cultiver dans la règle aussi bien des céréales que des pommes de terre ou des légumes de plein champ comme les petits pois écoulés sur le marché de Cadillac. Et de plus vignes et joualles sont alors à peine plus prisées que les terres nues... (graph. 4).

Eléments indispensables de la vie de l'exploitation car fournissant notamment le seul moyen de chauffage mais aussi la matière première de nombreux outils et d'une bonne partie du matériel de vinification, les bois arrivent en place respectable, dépassant pour

³ Pour permettre une comparaison aisée avec les périodes postérieures, nous avons opté pour une discrétisation commune à toutes les cartes représentant la répartition des parcelles en fonction de leur valeur cadastrale. Les limites de classes ont ainsi été fixées respectivement aux 2/3, 1/3, et 1/6 de la valeur maximale de chaque série.

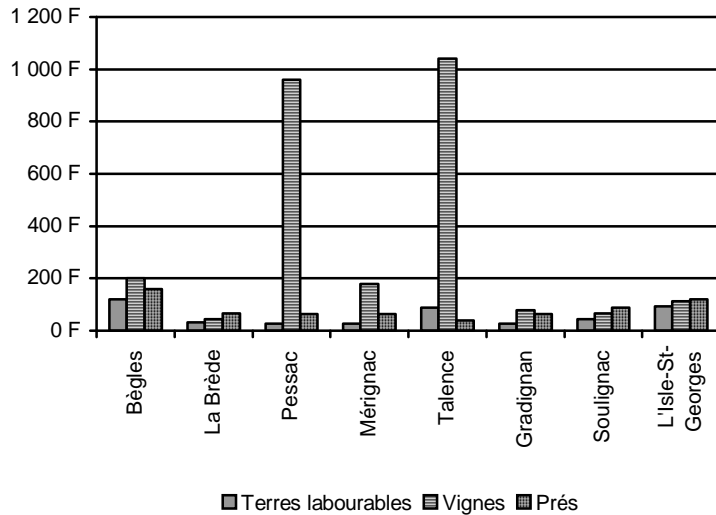
les meilleurs d'entre-eux les terres de troisième et de quatrième classe mais aussi les vignes de quatrième classe et approchant celles de troisième classe. Et puis sur cette figure 3 la haute valeur cadastrale des parcelles de l'arête topographique centrale traduit bien sûr les choix des exploitants mais démontre aussi l'importance des phénomènes de proximité.



Graph. 4 - L'évolution de la hiérarchie des modes d'utilisation du sol (1^{ère} classe de chaque mode)

Enfin l'absence de spécialisation marquée dans une viticulture de qualité est attestée également par une place modeste dans la hiérarchie des terres viticoles du Bordelais, ainsi que le confirme la comparaison avec les valeurs cadastrales des terres de quelques communes de Gironde à la même époque (graph. 5)⁴.

⁴ Données aimablement communiquées par Ph. ROUDIE, directeur du CERVIN.



Graph. 5 - Valeur cadastrale des parcelles dans quelques communes de Gironde dans la 1^{ère} moitié du XX^e siècle

1.2- ...dominée par des logiques naturelles

La mise en valeur traduit indiscutablement la très forte empreinte du cadre naturel, un interfluve, long d'environ 3 km pour une largeur qui oscille entre 1 et 1,5 km, grossièrement orienté Sud-est-Nord-ouest, entre deux petits affluents de l'Euille, le ruisseau de La Boye au nord et celui de Ricaud au sud. A l'Ouest avec Omet et au Sud-est avec Monprimblanc et Saint-Germain-de-Graves les limites sont plus artificielles.

Et cette disposition topographique induit une organisation spatiale où s'opposent terres de plateau et versants en pente forte.

1.2.1- Des terroirs bien marqués

- les terres douces du plateau

Cet interfluve partiellement dédoublé par un affluent du ruisseau de La Boye, est constitué au sommet par un lambeau de plateau en forme de Y armé par les restes de la couverture de graves abandonnées là par une paléo-Garonne et elles-mêmes surmontées d'une épaisse couverture de limons dont les origines marines ou

éoliennes sont discutées⁵. Très étroit sur les 2/3 occidentaux de la commune où il dépasse rarement 100 mètres de large pour une altitude également d'une centaine de mètres, le plateau s'élargit vers l'est où l'altitude croît jusqu'à 115 mètres. Ce sont là les seules terres en pente faible sur lesquelles il a été facile d'implanter les habitations (fig. 1), mais aussi où les sols, parce que limoneux (fig. 2), sont d'une exploitation assez aisée et assez fertiles ; c'est avant tout un terroir consacré principalement aux cultures céréalières et légumières, avec quelques rares joualles (fig. 3).

Ce lambeau de plateau domine sans abrupt des versants en forte pente, le réseau hydrographique ayant pu s'encaisser assez rapidement dans les molasses tendres sous-jacentes à la couverture de graves, une fois celle-ci défoncée. A Donzac comme sur l'ensemble des coteaux de rive droite, ces versants présentent une dissymétrie assez marquée avec des versants exposés au sud et au sud-ouest courts et donc en forte pente alors que ceux orientés au Nord et à l'Est sont plus longs et de ce fait en pente plus douce.

Ce phénomène courant dans tout le Sud-Ouest de la France et assez diversement expliqué, se traduit par des oppositions assez marquées de terroirs.

- un versant exposé au sud pentu et viticole

Bien orienté, en pente forte, il est constitué au sommet de sols bruns, lessivés, caillouteux, sur une épaisse couche de graves ; vers le bas des sols bruns calcaires sur molasse sont encore en pente forte et donc encore bien égouttés avec toutefois des risques non négligeables de glissement alors qu'au pied du coteau, des sols de colluvions plus argileux passent à des sols alluviaux très peu développés. Trop accidentés pour permettre une culture céréalière aisée, assez maigres le plus souvent, ces terroirs de versant sud, bien exposés et donc permettant une bonne maturation des raisins, sont largement colonisés dans toute la partie ouest par des vignes en plein. Les secteurs où, comme au Sud de Lavaille, la pente s'accroît par suite de l'existence de petits vallons transversaux, restent le domaine de la forêt. A l'aval du versant, les sols plus argileux et moins pentus sont à nouveau le domaine de prédilection des labours.

- les aspects variés du versant exposé au nord

⁵ DUBREUIL, J. Contribution à l'étude sédimentologique du système fluvial Dordogne-Garonne dans la région bordelaise. Bordeaux I, 1976, 273 p. (thèse d'Université).
GOURDON-PLATEL, N. et WILBERT, J. Les limons du Nord de l'Aquitaine. Travaux du L.G.P.A., Bordeaux, 1985, n°9, 38 p.

Celui-ci est principalement constitué de sols bruns lessivés à pseudogleys sur pentes molassiques. Aux abords du plateau, les pentes restent souvent assez fortes en raison de la proximité de la couche de graves qui affleure par endroit. Les pourcentages diminuent ensuite assez rapidement par suite d'un feutrage de l'ensemble sous une couche qui s'épaissit vers l'aval où les pentes sont souvent inférieures à 15 %. A proximité de l'axe central, malgré une instabilité certaine, et il a fallu souvent aménager des banquettes pour pouvoir étendre les cultures céréalières, ces terres sont totalement mises en valeur avec toute la panoplie des spéculations, en fonction des appropriations, chaque exploitant utilisant dans ce cas son patrimoine au mieux des besoins. Par contre le versant nord des Mottes est colonisé entièrement par les bois, pour une bonne part sans doute à cause de l'éloignement des centres d'exploitation.

Le long de ces versants, une série assez continue de sources a donné naissance à des phénomènes de ruissellement concentré générateurs de vallons transversaux plus ou moins bien marqués dans la topographie et tapissées de limons alluviaux. Ils sont entièrement consacrés aux herbages, alors indispensables et bien rares dans la commune.

Quant aux vallons des deux cours d'eau qui limitent le territoire communal au nord et au sud, ils sont, compte tenu de leur encaissement à peu près entièrement colonisés par les bois.

Dans ce contexte, logiques naturelles et logiques sociales se conjuguent alors pour expliquer la place de la vigne.

1.2.2- Un type de terroir viticole bien localisé

Sur les versants exposés au sud, les sols bruns calcaires, bien drainés et s'échauffant rapidement par suite d'une bonne pierrosité, favorisent une bonne maturation permettant les récoltes dans de bonnes conditions avant les premières pluies d'arrière-saison. Comme les pentes sont trop fortes pour les cultures céréalières, la vigne est en dehors des bois la seule spéculation possible.

Les vignes sont par contre assez rares sur le versant nord où elles se rencontrent surtout sous forme de joualles ; c'est pour nombre d'agriculteurs le moyen de produire le vin nécessaire à la consommation familiale et à celle des ouvriers agricoles ; les bonnes années les surplus sont commercialisés. Les vignes en plein qui s'y trouvent s'expliquent par des raisons essentiellement patrimoniales : à Dufau, les 2,8 ha de vignes sont l'élément central d'une propriété "urbaine" dont les terres sont toutes implantées sur ce versant ; plus

à l'est, au nord de Barbot, il s'agit de parcelles de taille réduite en pente forte relevant de propriétés constituées essentiellement de terres de plateau.

La vigne apparaît donc surtout comme le moyen de valoriser des terres qui seraient autrement vouées aux bois.

1.2.3- La localisation des bois

Elle répond tout autant à la logique naturelle puisque les bois colonisent surtout les pentes fortes, plus particulièrement les pentes exposées au nord ainsi que les fonds humides. Mais les logiques sociales sont loin d'être absentes puisqu'ils se rencontrent aussi surtout à la périphérie des finages, à l'écart des "villages". Toutefois, quelques bosquets se maintiennent à proximité de l'axe central pour des raisons patrimoniales.

Ceci amène à observer que, dans le détail, l'utilisation des terres dépend fort logiquement de l'appartenance des parcelles aux différents types de terroirs mais aussi de la situation de leur propriétaire, selon que celui-ci est agriculteur-résident, habitant d'une commune voisine ou plus simplement héritier-expatrié conservant un bien patrimonial. Elle dépend aussi de cette organisation du milieu naturel en bandes grossièrement longitudinales traduite par un éclatement du finage assez bien marqué.

1.3- Une organisation des terres en finages assez bien individualisés (fig. 4)

Autour de chaque hameau, les terres constituent un véritable finage à peu près autonome associant tous les terroirs nécessaires au bon fonctionnement des exploitations qui le composent. Chacun s'allonge transversalement d'un vallon à l'autre. L'exemple le plus spectaculaire est sans doute le finage du "Bourg" ainsi dénommé car comprenant l'église et la mairie. Les terres sont pour l'essentiel la propriété du plus gros exploitant de la commune et leur composition est très représentative de la non spécialisation de l'économie locale avec 39 % de bois, 29 % de terres labourables, 14 % de joualles, 11 % de prés et 4 % de vignes. Son propriétaire pouvait pratiquement joindre les rives des deux ruisseaux qui limitent la commune sans quitter ses terres.

Au début du XIX^e siècle Donzac est une commune sans centre, sans commerce ni école, pas même un café malgré ses 192 habitants ; les services de base sont fournis par Omet. Et l'on peut se poser la question de l'existence de ces deux paroisses du Comté

de Benauges sur un espace géographique commun bien délimité. Seules les données naturelles, en l'occurrence l'allongement des distances le long de l'unique interfluve, paraissent en l'état susceptible de fournir un élément de réponse acceptable.

De cette rapide analyse spatiale, il ressort :

- une nette opposition entre versants, les terres, les prés et les bois dominant au nord, les vignes et les bois au sud.

- une opposition toute aussi nette entre l'Est où, en raison des pentes, la vigne est assez présente et l'Ouest où le plateau est plus développé et la vigne quasiment absente.

Cette valorisation différentielle des terroirs disponibles est confirmée par l'étude de la valeur cadastrale des terres (fig. 5) qui met en relief l'attrait marqué pour la partie centrale de l'espace communal, là où les pentes les plus faibles favorisent les cultures céréalières. Par contre les parties basses des versants, à l'exception de la moitié ouest du versant sud bien exposée, sont beaucoup moins appréciées.

Spécificité des terroirs disponibles et polyculture se conjuguent pour favoriser un émiettement extrême des terres.

1.4- Une appropriation très éclatée

Gros exploitant de près de 50 ha ou modeste détentrice d'une unique parcelle de bois d'un are, Donzac compte alors 157 propriétaires aux statuts des plus divers. Moins de la moitié d'entre eux, 65 pour être précis, possèdent plus de 1 ha et parmi eux, 38 résident à Donzac.

Pour ces derniers l'agriculture est alors l'activité principale, seuls un huissier et un menuisier étant mentionnés parmi eux. La plupart de ces propriétés sont de taille modeste avec seulement quatre de plus de 10 ha, onze comprises entre 5 et 10 ha et seize entre 1 et 5 ha. Seules, sept personnes possèdent moins de 1 ha parmi les résidents donzacois. Les exploitations, malgré des différences de taille notables, possèdent toutes une structure de polyculture avec entre 15 et 50 % de terres labourables, 10 à 30 % de bois et seulement de 4 à 22 % de vignes.

Les propriétaires non résidents possèdent approximativement la moitié de l'espace communal mais là les situations sont très hétérogènes. Des propriétés urbaines dont quatre de plus de 10 ha, trois appartenant à des Cadillacois et une à un Bordelais, confirment l'absence de spécialisation viticole de l'espace communal. Une seule, la plus importante avec 34,5 ha, comporte des vignes sur seulement 14 % de son étendue. Pour les autres, les ceps sont

totallement absents, les bois couvrant plus de 50 % et atteignant même 97 %.

Avec une propriété de plus de 10 ha, cinq comprises entre 5 et 10 ha et vingt-six entre 1 et 5 ha, les soixante-quatre propriétaires habitant une commune voisine possèdent plus de 20 % de l'espace donzacais. La structure de ces propriétés est très variable et assez peu significative, ces terres venant généralement compléter une exploitation plus importante. Toutefois la part des bois y est relativement forte avec 36,4 % du total, contre 31,3 % pour les terres labourables et seulement 13,5 % pour les vignes. Parmi ces propriétaires, ceux d'Omet sont particulièrement nombreux et sur 31, 14 possèdent plus de 1 ha ; ils possèdent surtout des vignes, à Charles bien sûr mais aussi et surtout sur le versant sud, au lieu-dit les " terrefortes " qui est en quasi monoculture. Il faut bien entendu y voir les effets d'une forte interpénétration des deux finages situés sur un même interfluve.

Vingt-quatre propriétaires de moins de 1 ha conservent malgré leur éloignement un bien patrimonial où les bois sont très largement majoritaires. Les quelques terres ou vignes sont sans doute louées en fermage ou métayage.

A cet éclatement de l'appropriation s'ajoute celui des propriétés afin de permettre à chacun, notamment lors des partages, de disposer de l'éventail complet des possibilités culturelles. Et les 2 304 parcelles recensées en 1818, soit une moyenne de 18 ares par parcelle, composent une fine marqueterie par suite des longueurs et des orientations différentes de chacune d'elles, pour cause de pente forte le plus souvent. Cet aspect est renforcé par l'existence de nombreux talus ornés de haies vives et qui atténuent les pentes, mais aussi par la présence au milieu des vignes et des joualles de nombreux arbres fruitiers ; les pêches et les pommes expédiées sur Bordeaux fournissent alors un complément de revenu apprécié.

Ainsi il ressort de cette analyse sociale et de la lecture des graphiques et du tableaux 1 :

- que l'espace agricole donzacais est au début du siècle, à la différence des communes riveraines de la Garonne comme Loupiac⁶ et à l'instar de celles de l'intérieur de l'Entre-deux-Mers comme Soullignac⁷, bien peu spécialisée, ne méritant que bien peu le

⁶ CAILLARD, M. L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995, T.E.R., Université de Bordeaux 3, 1996.

⁷ BRUN, H. Soullignac, une commune de l'Entre-deux-Mers girondins, T.E.R., Université de Bordeaux 3, 1990.

qualificatif de viticole ; le port de Cadillac est bien loin pour assurer la commercialisation des vins dans de bonnes conditions ;

- que les bois y sont particulièrement étendus sans doute en raisons de données naturelles et notamment de fortes pentes mais aussi par suite de l'existence des nombreuses parcelles appartenant à des propriétaires extérieurs. De plus les grands propriétaires souvent citadins investissent volontiers dans des bois de production, d'où 2,5 ha de châtaigniers et surtout 11 ha de pins. Et puis les bois sont alors un élément à part entière de l'exploitation.

- que l'espace donzacois n'est pas un monde clos mais au contraire ouvert, peu sur la lointaine métropole bordelaise, un peu sur le chef-lieu de canton, Cadillac qui, avec son port et son marché sert de débouchés aux surplus, davantage sur les communes voisines malgré l'écrin des bois périphériques, malgré les vallées encaissées des deux ruisseaux, comme en témoignent les multiples chemins transversaux et beaucoup avec Omet qui appartient indiscutablement au même espace géographique et où se trouve la seule école pour les deux communes.

Au début du XIX^e siècle Donzac apparaît donc comme un territoire de l'intérieur de l'Entre-deux-Mers, voué à une polyculture en grande partie vivrière où la vigne tient une place des plus modestes. A l'intérieur de son écrin de bois, une société de petits propriétaires-exploitants dominés par une minorité de gros propriétaires souvent d'origine urbaine, se partage plusieurs finages assez bien structurés autour des hameaux. L'utilisation du sol est largement déterminée par la nature des terroirs, infléchie toutefois par les injonctions de l'appropriation.

Les images que nous donnent les cartes réalisées pour 1852 puis 1933 ne traduisent pas de changements spectaculaires dans cette organisation, mise à part l'extension du vignoble aux dépens des terres labourables.

2- Grande permanence de l'organisation spatiale jusqu'au milieu du XX^e siècle

Celle-ci se caractérise par :

2.1- Le renforcement des structures sociales traditionnelles

La refonte cadastrale de 1852 permet de dresser un premier bilan de l'évolution économique et sociale dans la première moitié du XIX^e siècle.

2.1.1- La pérennité du paysage agricole

Comparée à la figure 3, la figure 6 traduit incontestablement la faiblesse des changements dans l'utilisation du sol et dans l'organisation du paysage agricole, ce que confirme la figure 7 où se retrouve la structuration des appropriations autour des différents hameaux. Cette première analyse fait tout au plus ressortir l'extension des joualles aux dépens des terres et d'une certaine façon, le début de la conquête du plateau oriental par la vigne. Mais cet essor de la viticulture reste modeste comme le confirme la lecture du graphique 1. Sans rentrer dans une approche détaillée, on notera également le début de colonisation du versant nord du "Grand Village" par la vigne, bien qu'alors réputé peu viticole ; c'est une des conséquences les plus visibles de l'appropriation des terres : l'exploitation concernée est pratiquement toute entière implantée sur ce versant, c'est donc la seule possibilité d'implantation viticole pour son propriétaire.

L'étude complémentaire des quelques éléments statistiques tirés des traitements de la matrice cadastrale montre plus que la stabilité, le renforcement des structures traditionnelles de cette société de petits propriétaires exploitants (tableau 1). En premier lieu, le poids des grosses propriétés s'atténue, avec en 1852 six propriétés de plus de 10 ha seulement, contre 9 en 1818 et surtout, il s'agit désormais de propriétaires donzacais ou de communes limitrophes pour les terres du plateau puisque installés au Bedat à Monprimblanc et au château de Saint-Germain-de-Graves. Mais surtout la classe des moyens propriétaires s'enrichit passant de 14 à 19 avec là encore une nette majorité de propriétaires "locaux". Le poids des capitaux extérieurs déjà modeste en 1818 est très réduit en 1852 et il faut peut-être y voir à la fois l'enclavement, à 6 km de la vallée, et l'éloignement de Bordeaux à 45 km. Et ceci explique peut-être :

2.1.2- L'absence d'évolution marquée vers la viticulture

Si 19 propriétaires possèdent alors plus de 1 ha de vignes contre seulement 10 en 1818, la taille moyenne des propriétés "viticoles" de cette catégorie ne dépasse pas 2 ha contre 1,85 en 1818. La vigne continue à tenir une place modeste dans l'économie locale, Donzac n'est pas recensée dans les communes de "côtes" en 1868, comme dans le paysage, même si elles se retrouvent, associées

aux joualles, en second rang derrière les bois et devant les terres (graph. 4). Les prés progressent le plus avec une augmentation de 50 % ; l'utilisation du bétail comme animal de trait s'amplifie et favorise l'essor de l'élevage. Malgré l'ouverture d'une clairière de culture dans les bois de Charlot, les étendues boisées augmentent, certes faiblement (10 %), surtout par suite de la progression du nombre des propriétaires extérieurs à la suite de successions.

| | 1818 | | 1852 | | 1913 | |
|----------|------|-------|------|-------|------|--------|
| | Nb | ha | Nb | ha | Nb | ha |
| <1 ha | 81 | 27.33 | 91 | 24.69 | 3 | 2.06 |
| 1-3 ha | 9 | 13.72 | 17 | 27.32 | 16 | 31.37 |
| 3-5 ha | 1 | 4.81 | 1 | 4.78 | 11 | 43.96 |
| 5-10 ha | | | 1 | 6 | 3 | 19.96 |
| 10-20 ha | | | | | 3 | 44.21 |
| >20 ha | | | | | | |
| Total | 91 | 45.86 | 110 | 62.79 | 36 | 121.60 |

| | 1933 | | 1959 | | 1993 | |
|----------|------|--------|------|--------|------|--------|
| | Nb | ha | Nb | ha | Nb | ha |
| <1 ha | 1 | 0.40 | 2 | 0.51 | | |
| 1-3 ha | 4 | 9.60 | 8 | 12.44 | 2 | 4.42 |
| 3-5 ha | 16 | 50.12 | 9 | 35.49 | | |
| 5-10 ha | 10 | 64.41 | 9 | 64.61 | 2 | 12.09 |
| 10-20 ha | 3 | 35.04 | 4 | 48.77 | 6 | 72.40 |
| >20 ha | | | 1 | 23.89 | 3 | 114.74 |
| Total | 34 | 159.57 | 33 | 185.71 | 13 | 203.65 |

Tableau 1 - L'évolution des exploitations viticoles⁸

La permanence des structures agraires se lit également dans :

2.1.3- La stabilité relative des évaluations des revenus cadastraux (fig. 8)

⁸ Seules les surfaces en vignes sont prises en compte ; pour 1818 et 1852, les données sont issues du cadastre et représentent les appropriations en terre donzacaïse ; à partir de 1913, ce sont les données tirées des déclarations de récoltes, donc concernant les exploitations.

La lecture donne des conclusions similaires à celle de la figure 5. Tout au plus peut-on remarquer une dévalorisation globale des valeurs affichées, ce qui paraît traduire une baisse généralisée des revenus sans doute en liaison avec les premiers effets de la révolution agricole et la concurrence de plus en plus efficace des blés des grandes plaines du Bassin parisien ou des vins courants du Midi. Les vignes donnent alors essentiellement des vins rouges ordinaires, commercialisés au cours les plus bas des vins de côtes, soit 50 francs le tonneau en 1853. Cette année là les rendements sont très faibles et estimés à 4 hl/ha par suite de la crise de l'oïdium qui vient de démarrer et dans le questionnaire de la statistique annuelle pour l'année, les viticulteurs estiment les pertes pour cause de maladies à 600 hl, pour cause d'intempéries à 1 098 hl . Pour une superficie en vignes estimée, après péréquation pour les joualles, à 94 ha, la production de l'année est en effet de 251 hl de vins rouges et 125 hl de vins blancs. Les vignes blanches y sont rares, contrairement aux communes voisines des "côtes" et les vins blancs commercialisés 10 % moins chers.

2.1.4- Une forte autoconsommation

Si la vigne occupe finalement environ un cinquième de l'espace communal, il faut bien sûr y voir le poids de l'autoconsommation comme le montre le tableau de l'évaluation des revenus en 1853.

C'est donc près de 60 % en valeur, de la production locale qui est consommée sur place.

En 1874, Donzac reste une exception dans le canton de Cadillac avec un taux de couverture vignes/joualles inférieur à un tiers, quand les autres communes approchent et même souvent dépassent 50 %. Elle n'a pas en tout cas encore connu l'explosion viticole de certaines communes de l'Ouest-Entre-deux-Mers qui comme Soullignac, ont vu les surfaces en vignes et en joualles doubler en un demi-siècle. Il faut sans doute y voir en partie la quasi absence d'investissements "urbains", ce qui n'était pas le cas plus près de Bordeaux.

Toutefois les statistiques annuelles des années 1880 traduisent une évolution à peine sensible comme il est possible de le voir dans le tableau suivant où nous avons retenu des moyennes interannuelles pour amortir les effets des intempéries. Nous sommes alors en pleine crise phylloxérique.

| | Production | Consomm. | Prix | Revenu | dt consommé |
|---------|------------|----------|----------|---------|-------------|
| Froment | 642 hl | 600 hl | 31 F/hl | 19902 F | 18600 F |
| P. de | 140 hl | 140 hl | 4,3 F/hl | 602 F | 559 F |

| | | | | | |
|-------------|------------|------------|---------|---------|--------|
| terres | | | | | |
| Foin | 266 qx | 266 qx | 10 F/qx | 2660 F | 2660 F |
| Vins rouges | 261 hl | 37 hl | 50 F/hl | 13050 F | 1850 F |
| Vins blancs | 125 hl | | | 5625 F | |
| Bois | 200 stères | 200 stères | 50 F | 1000 F | 1000 F |

Tableau 2 - *Productions, revenus et autoconsommation en 1853*

| | Superficie | Rendements | Prix moyen | Revenu |
|--------------|------------|------------|------------|---------|
| Froment | 51 ha | 18 hl/ha | 20 F/hl | 18360 F |
| P. de terres | 4 ha | 35 qx/ha | 7 F/qx | 980 F |
| Foin | 30 ha | 40 qx/ha | 8 F/qx | 9600 F |
| Vignes | 124 ha | 4 hl/ha | 50 F/hl | 19840 F |
| Total | | | | 48780 F |

Tableau 3 - *Revenus moyens au cours des années 1880*

La viticulture est encore en cette fin de siècle un élément d'une polyculture principalement vivrière et Donzac semble avoir subi les méfaits des multiples crises viticoles de cette période avec moins de traumatismes que la plupart de ses voisines riveraines de la Garonne, ce qui a retardé d'autant les transformations.

2.2- Une orientation tardive vers la monoculture viticole

Avec le début du siècle, l'emprise de plus en plus grande des logiques de marché se traduit par des évolutions de plus en plus perceptibles dans les données économiques et sociales.

2.2.1- A la veille de la Première Guerre mondiale, la progression des vignes est très sensible au détriment des terres labourables qui en un demi-siècle ont perdu près de 50 % de leur extension mais aussi, et c'est tout aussi significatif, des joualles qui régressent de plus de 40 % : la vigne n'est plus une spéculation complémentaire mais bien pour de nombreuses exploitations, l'activité essentielle. En 1913, elles couvrent 127 ha soit près 30 % du territoire (38 % avec les joualles) et surtout 42 % des espaces non boisés (53 % avec les joualles).

C'est incontestablement la marque d'une transformation profonde des mentalités et le passage à une véritable économie spéculative qui se traduit également par une forte progression des vignes blanches : elles constituent désormais 45 % du total. Les

exploitants donzacais répondent ainsi aux sollicitations du marché et à la demande des pays nordiques en vins blancs, particulièrement en vins blancs doux. Et dans l'orbite de Sainte-Croix-du-Mont et de sa voisine Loupiac, Donzac valorise ses meilleurs terroirs par la production de ce nectar commercialisé alors à 32 francs l'hectolitre contre 28 francs pour les rouges.

En 1913 les vins rouges et blancs représentent 80 % de la valeur totale de la production annuelle de la commune⁹ soit 81904 francs (32 512 francs pour les vins blancs et 49 392 francs pour les vins rouges) contre seulement 11 604 francs pour les terres labourables. La commune compte alors 36 déclarants de récolte, dont seulement 3 de moins de 1 ha ; la situation est complètement inversée par rapport au milieu du siècle précédent.

Ce n'est pourtant là que la première étape d'une profonde transformation de l'économie locale.

2.2.2- L'Entre-deux-guerres et le triomphe du vin blanc doux

Au lendemain de la Grande Guerre, lors de chaque campagne, les cultures régressent, les joualles disparaissent et les cépages "fins", sémillon, sauvignon et muscadelle, progressent aux dépens des cépages rouges. La commune profite du succès des vins blancs doux. Un temps admis dans la zone d'appellation Loupiac, les viticulteurs locaux doivent par décision de justice se rabattre sur l'appellation "Grande Côte de Bordeaux" puis après 1936 sur l'officielle "Premières Côtes de Bordeaux". C'est incontestablement un plus pour la viticulture locale par rapport aux communes proches de l'intérieur de l'Entre-deux-Mers comme Soulignac qui incontestablement, disposent, avec quelques coteaux graveleux bien exposés¹⁰, de terroirs aussi bien adaptés à la production des vins blancs liquoreux que Donzac. La logique administrative l'a emporté sur celles des terroirs et, comprise dans le canton de Cadillac, Donzac a été incluse entièrement dans la zone d'appellation.

La vigne représente alors les deux tiers des revenus cadastraux et occupe, de justesse il est vrai devant les bois, la première place dans l'espace, très loin devant les prés et surtout les cultures (graph. 1). Les prés restent un élément important du paysage en raison de la place du bétail dans les travaux agricoles.

⁹ Statistique agricole annuelle de 1913, archives de la commune de Donzac.

¹⁰ HINNEWINKEL, J.Cl. Terroirs viticoles et appellations : historique et actualités dans les vignobles de la rive droite de la Garonne, dans ce numéro.

Les données sociales sont par contre d'une grande permanence puisqu'en 1933, la nouvelle matrice cadastrale recense 141 propriétaires avec seulement 12 de plus de 10 ha (tableau 1). Les déclarants sont alors 34, dont seulement 3 possèdent plus de 10 ha de vignes. Les classes intermédiaires, celles des viticulteurs de 3 à 10 ha se sont renforcées, alors que les classes les plus faibles perdent effectif et poids relatif ; Donzac conforte son image de société de moyenne paysannerie viticole, sans leadership d'un quelconque "notable".

Cela se marque par de grandes permanences dans l'organisation de l'espace : vignes et prés se sont partagés les terres autrefois labourées, les premières progressant sur les terres les mieux égouttées, les seconds sur les plus humides ; les bois se maintiennent partout (fig. 9). Les paysages changent peu, l'émiettement parcellaire demeure et avec lui ce paysage de marqueterie décrit plus haut. La marque des différents finages est toujours bien visible (fig. 10).

Cet état perdure jusqu'au milieu des années 60 où seule l'envolée de la valeur cadastrale des terres en vigne (graph. 4) par rapport à celles vouées aux autres types d'occupation du sol traduit le caractère monoculturel et viticole de l'économie locale (fig. 11).

2.2.3- Une image de grande stabilité se dégage de l'état des lieux dressé vers 1960¹¹. Si la vigne occupe désormais les deux-tiers de la surface agricole utile, les terres labourables sont encore soigneusement mises en valeur soit en céréales, en maïs ou cultures fourragères ; les prés bien entretenus assurent toujours la nourriture d'un cheptel d'animaux de trait que les tracteurs n'ont pas encore fait disparaître. L'activité agricole reste la seule source de revenus des Donzacais en dehors de quelques pensions et des salaires de l'institutrice, épouse d'un exploitant, de la secrétaire de mairie et du cantonnier, par ailleurs petit propriétaire. Les 27 exploitations recensées sont toujours de taille modeste, entre 9 et 13 ha pour 6 à 9 ha de vignes. L'autoconsommation reste un élément important du budget familial même si la commercialisation des vins blancs liquoreux et des vins de table constitue désormais les trois-quarts des ressources de la commune.

Mais alors, les effets de la profonde crise des vins blancs se conjuguent à ceux de la relève à la tête des exploitations de la génération d'avant-guerre. L'arrivée au pouvoir de viticulteurs capables de répondre plus rapidement aux sollicitations du marché

¹¹ Commune de Donzac, éléments nécessaires à l'élaboration d'un programme d'orientation, centre de gestion et d'économie rurale de la Gironde, Bordeaux, 1964, 111 p.

entraîne bientôt la transformation des structures économiques et donc sociales.

3- Les dynamiques récentes de l'organisation de l'espace

La physionomie actuelle de l'espace communal permet parfaitement de saisir les permanences et les changements en cours.

3.1- Le poids de la monoculture viticole (fig. 12)

Donzac est aujourd'hui un espace économique entièrement voué à la monoculture viticole. Les parcelles plantées en vigne représentent 90 % de la valeur cadastrale et la vigne est pratiquement la seule activité économique de la commune. Une seule exploitation associe l'élevage laitier à la viticulture. On recense par ailleurs à Donzac quelques plantations de peupliers et une entreprise de travaux agricoles, spécialisé dans le défonçage et le remodelage des terres, lui-même viticulteur.

Cet impérialisme viticole se retrouve très nettement sur la carte de la valeur cadastrale des terres en 1993 (fig. 13), carte qui est globalement le calque de celle de l'utilisation du sol à la même date. En effet le choix de discrétisation retenu pour 1818 se traduit pratiquement par l'assimilation d'une plage de gris à une classe de vignes, les terres estimées entre 320 et 480 francs correspondant aux vignes de la classe 2, celles entre 160 et 320 francs aux vignes de la classe 3 auxquelles viennent seulement se joindre quelques plantations de peupliers.

La création d'une classe supplémentaire pour les vignes de la classe 1 d'une valeur cadastrale supérieure ou égale à 480 francs, permet une lecture plus fine de la hiérarchie viticole. L'existence de nombreuses parcelles pour lesquelles le cadastre affiche plusieurs valeurs a conduit à créer des classes intermédiaires, n'ayant pu par des critères physiques, de voisinage ou par enquêtes auprès des exploitants préciser à chaque fois quelle partie de la parcelle était affectée à une classe, quelle partie était affectée à l'autre. Quant aux deux dernières catégories de notre classification, elles regroupent les prés, les terres nues et les bois.

Cette carte met en relief l'appréciation très moyenne de la valeur des terroirs viticoles de Donzac. Un sixième seulement des vignes appartiennent à la classe 1 et la plupart sont situées sur la langue de plateaux, le long de la route départementale. A l'opposé, les terroirs les moins prisés, ceux des vignes de la classe 3 couvrent approximativement les parties les plus pentues des affleurements de

graves compactes parfois indurées ; ils constituent une frange quasi-continue au-dessus des bois de la pente sud mais également du versant sud-ouest des Mottes. Les phénomènes d'érosion paraissent être alors le principal facteur de dépréciation. Par ailleurs, et quels que soient les terroirs considérés, les vignes relèvent de la classe 2 : où sont les terroirs ?

Couvrant 75 % de la surface agricole utile contre seulement les deux-tiers en 1963, les vignes se sont principalement étendues aux dépens des prés au cours du dernier quart de siècle. En effet les terres nues n'ont alors perdu que 10 % d'une étendue déjà faible. Principalement situées hors de la zone A.O.C., elles ne reculent que par extension des bois. Par contre les prés étaient encore nombreux en zone A.O.C. en 1963. Avec la disparition quasi-totale de l'élevage, les possibilités de remodelage des terres et surtout de drainage grâce à des moyens techniques performants, la plupart des prairies du versant nord ont été conquises par les ceps au cours des dernières années. La progression aux dépens des bois a été plus localisée, ceux-ci compensant par des gains sur les prés et les terres nues hors zone A.O.C. les pertes faites aux vignes.

3.2- Le maintien des espaces boisés

C'est l'une des grandes permanences dans le paysage de Donzac ; elle lui permet de conserver largement son aspect traditionnel (fig. 15). Avec environ le tiers de l'espace communal, leur existence s'explique aujourd'hui encore moins bien qu'hier par des données strictement naturelles ; les logiques physiques se combinent largement aux logiques sociales pour comprendre leur place.

Certes une part importante des bois demeure située en dehors de la zone d'appellation, c'est-à-dire là où les sols sont le plus souvent humides, ne permettant pas la culture de la vigne dans de bonnes conditions "naturelles". Toutefois et la figure 16 le met assez bien en évidence, près de la moitié des bois sont implantés dans la zone A.O.C. (fig. 14), certains d'entre eux ayant d'ailleurs autrefois été en vigne ; il n'est en effet pas rare de retrouver dans les broussailles des restes d'échalas et de fil de fer...

Cette situation paraît à prime abord un peu paradoxale dans un espace viticole dont la qualité est pour le moins affirmée avec l'appellation "Premières Côtes de Bordeaux" et où bon nombre de viticulteurs sont amenés à exploiter des terres extérieures. L'analyse de l'appropriation de ses bois permet en fait de l'expliquer aisément puisqu'il en ressort que plus de 110 personnes se partagent les 141 ha de bois de la commune et que 80 d'entre elles ne sont pas

résidentes à Donzac. Au fil des années, dans les exploitations, le caractère patrimonial des bois s'est substitué à celui d'élément économique. Après un bref renouveau au moment de la crise pétrolière, leur exploitation comme bois de chauffage décline, quelques rares exploitants occupant encore par cette activité leurs maigres périodes de temps mort. Seules quelques plantations de peupliers apportent une plus-value à certains bas-fonds humides autrefois en prairies.

Les propriétaires non résidents se partagent un peu moins de la moitié de la superficie en bois ; si trois d'entre eux possèdent plus de 5 ha, deux "voisins" et une société civile parisienne qui valorise l'essentiel des terres par des plantations de pins, les 77 autres possèdent en moyenne chacun 28,5 ares. Si les propriétaires des communes voisines possèdent la plus grosse part, 20 % sont détenus non seulement par des citoyens du Sud-Ouest de la France mais aussi par des parisiens, des lyonnais...

De plus parmi les propriétaires donzacais la part des exploitants diminue sans cesse avec les départs en retraite : en 1993, 50 % des bois possédés par des donzacais l'étaient par des non exploitants.

Les bois sont aujourd'hui le plus souvent délaissés, les défrichements étant réservés à leurs marges, quand il est possible de s'entendre avec la multitude des propriétaires. Car bien sûr ce qui caractérise en second lieu ces bois, c'est leur extrême émiettement, au fil des successions : 565 parcelles sont recensées en 1993, soit une superficie moyenne de 25 ares, 490 ne dépassant pas 50 ares.

Tout cela est bien sûr traduit par la perte de valeur de ces bois, ainsi que l'exprime l'évolution de leur valeur cadastrale (graph. 3). Par contre ils restent un élément important du cadre de vie de la commune en tant que réserve de loisirs pour les résidents, comme pour les citoyens des alentours. Que ce soit pour l'ouverture de la chasse, les battues aux chevreuils, aux sangliers ou lors des passages de palombes ou de grives, les nombreux chemins communaux, seulement parcourus par les tracteurs en temps ordinaires, s'animent soudain. C'est d'ailleurs sans doute la chasse qui, avec le prix modéré des terrains, et en dehors des origines familiales, est responsable de l'installation de nouveaux foyers dans la commune depuis quelques années.

Quant aux friches, leur place réelle dans l'espace communal augmente, même dans la zone A.O.C. Certes il s'agit pour l'heure du règlement d'une succession et les terres en friches au sud du "Bourg" ne le resteront sans doute pas éternellement compte tenu de

leur excellent emplacement. Par contre pour l'avenir des terres nues et des prés hors de la zone A.O.C., aujourd'hui le plus souvent en friches, le retour aux bois paraît la seule solution dans le contexte actuel.

3.3- La marque durable des anciens finages (fig. 13)

Autre permanence marquée dans l'organisation de l'espace, le maintien d'une structure polynucléaire centrée sur les hameaux. Pour des raisons évidentes d'accessibilité aux infrastructures (eau, électricité en l'absence de réseau de récupération des eaux usées), l'habitat récent s'est développé le long de la route départementale. Pour éviter un trop grand éparpillement au milieu des vignes, les élus ont freiné les constructions à l'écart des espaces déjà construits. Ainsi la structure initiale s'est trouvée renforcée sans pour autant faire émerger un quelconque centre. Avec seulement 125 habitants en 1990, Donzac est une commune sans aucun équipement collectif en dehors de la mairie, de l'église et d'une salle des fêtes... l'école ayant du fermer en 1986, faute d'élèves en nombre suffisant mais surtout aussi par suite de la proximité relative de Cadillac.

A peine moins permanente est l'organisation des finages que les mutations récentes altèrent de plus en plus. Sur la figure 13, deux exploitations implantées à Charles et au Bourg se partagent l'essentiel des vignes de cette partie occidentale de la commune ; le centre-ouest est l'apanage des exploitants du Grand Village et de Lavialle, tout comme le centre-est est celui de ceux de Barbot/Le Miey. Quant aux vignes du plateau oriental, elles se répartissent principalement entre les viticulteurs de Cranne, du Filh et du Tarrey-de-Castel. Mais l'image est moins tranchée que sur les figures équivalentes des périodes précédentes par suite, ces dernières années, de départs en retraite de plusieurs exploitants sans successeurs. Leurs vignes sont affermées principalement par un exploitant du Grand-Village, ce qui altère nettement l'ancienne organisation.

3.4- Une organisation de l'espace en cours de remodelage

Ces modestes modifications apportées à l'ancienne organisation de l'espace sont le fruit d'une profonde transformation des données sociales au cours du dernier quart de siècle. Si vers 1960, l'enquête recense 27 exploitations, elles ne sont plus que 22 en 1970, 19 en 1979, 15 en 1988 et seulement 11 aujourd'hui ; deux sont sans succession annoncée et une troisième, la plus petite,

correspond à une double activité. Cela se traduit bien sûr par un accroissement des surfaces moyennes en vigne de chacune, celles-ci passant de 8 ha en 1960 à plus de 20 aujourd'hui. Cela se traduit également par l'essor du fermage qui représente aujourd'hui près de 20 % des vignes exploitées à Donzac. Et avec ce fermage apparaît dans la commune un nouveau groupe d'exploitants, non propriétaires sur la commune et résidents dans la zone d'appellation "Entre-deux-Mers" toute proche. Ils viennent ainsi bénéficier d'une appellation plus renommée, principalement pour les vins rouges qui relèvent chez eux de la seule appellation générique "Bordeaux".

Et avec cette évolution s'observent bien entendu des changements techniques au premier rang desquels il faut placer la machine à vendanger. Celle-ci s'impose en effet peu à peu et incite les exploitants à adapter au mieux leur vignoble.

Hors celui-ci est resté très morcelé ainsi que le montre le parcellaire actuel. Par remembrement spontané, ce morcellement est peu à peu atténué et les indications du cadastre deviennent chaque année un peu plus caduques ; plusieurs parcelles toujours individualisées sur le plan et sur la matrice constituent en fait désormais une seule et même pièce de vignes. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, sur le versant nord, à la suite d'une nouvelle série de mutations, ce remembrement spontané s'est accompagné d'un véritable remodelage du paysage.

La puissance des bulldozers a permis au nord de Laviaille ainsi qu'au nord du Grand-Village de supprimer les nombreux talus qui coupaient la pente, de drainer les anciennes prairies des vallons transversaux, pour créer de vastes parcelles plus adaptées aux techniques modernes de la viticulture et notamment aux vignes larges, mais qui pour certains laissent planer quelques inquiétudes pour la stabilité des sols dans les secteurs les plus pentus.

Ainsi est en train de disparaître ce paysage morcelé par suite d'un parcellaire irrégulier avec des rûges de longueurs et d'orientations différentes pour mieux se mouler dans la pente, plantées à 4 500 pieds par ha, souvent encore ponctué de bosquets et d'arbres fruitiers qui animent les talus. L'éclatement initial lié à la recherche de la complémentarité des terroirs est aujourd'hui combattu pour créer de nouveaux terroirs, s'il est permis de dénommer ainsi des terrains viticoles de plus en plus artificiels. L'essor des vignes larges, à mettre en rapport avec le déclin de l'utilisation de l'appellation locale au profit des appellations génériques Bordeaux, rapproche de plus en plus Donzac des paysages de la Benauges à laquelle elle appartient historiquement.

Et avec la mécanisation des travaux agricoles accentuée par le développement de ces vignes larges, les exploitants n'hésitent plus à acquérir des parcelles lointaines pour accroître la taille de leur exploitation, sinon pour rechercher des appellations complémentaires à la leur. La liaison entre les anciens finages autour des hameaux et les exploitations est de plus en plus ténue et parallèlement le véritable finage de plus en plus étendu.

L'espace "vécu" des exploitants est ainsi de plus en plus étendu, comme celui de tous les Donzacais d'ailleurs. Les déclarations de récoltes en sont un témoignage particulièrement expressif puisque trois déclarants seulement n'exploitent que des terres donzacaïses ; tous les autres sont implantés dans les communes voisines mais aussi dans de plus lointaines comme Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Mourens ou Capian. Il faut y voir souvent le jeu des héritages mais cela matérialise bien l'extension des finages...

3.5- Une société de moins en moins agraire

Encore entièrement voué aux viticulteurs en 1960, cet espace est aujourd'hui de plus en plus intégré à l'axe garonnais, prolongement vers le sud-est de la métropole bordelaise. Certes, à bien des égards, Donzac fait figure d'espace rural replié sur lui-même¹². Toutefois, au delà de certaines statistiques, l'analyse de son évolution met en relief une ouverture tardive mais de plus en plus marquée. Si en 1960 les salaires extérieurs sont pratiquement inexistantes (1,5 % des ressources totales de la commune), il n'en est plus de même aujourd'hui. Et si en 1975 les actifs agricoles représentent encore 75 % des actifs, ils ne sont plus que 45 % en 1982, 40 % en 1990 et encore moins aujourd'hui.

A 6 km de Cadillac, 12 de Langon et 42 de Bordeaux, Donzac non seulement a conservé quelques familles dont l'un des conjoints est originaire de la commune et qui tous deux travaillent à l'extérieur mais a également attiré des actifs, de Cadillac notamment, séduits par le cadre, les prix des terrains, la chasse... Et en comptant les conjoints d'exploitants qui ont un emploi non agricole hors de la commune, chaque matin plus de la moitié des actifs auxquels s'ajoutent les enfants gagnent la vallée. Pourtant pas si lointain, le temps n'est plus où le marché du samedi à Cadillac était la seule sortie hebdomadaire, où aller à Bordeaux était une expédition. Et pour concrétiser tout cela, les commerces ambulants qui assuraient

¹² ROLLAND, F. La zone d'influence métropolisée de Bordeaux. Bordeaux, C.E.S.U.R.B., MSHA, 1992, 200 p. (Villes, espaces et pouvoirs).

l'autonomie des habitants en l'absence de commerce local abandonnent les uns après les autres...

Ce changement s'est traduit également par l'entrée au conseil municipal de non exploitants lors des deux derniers scrutins. Certes les viticulteurs restent majoritaires (6 contre 5) et l'on est encore loin de l'évolution de la voisine Omet qui avec la multiplication des résidences s'est donné un maire non agriculteur... Mais l'ouverture est bien réelle.

Bien des interrogations demeurent et une analyse plus fine des documents disponibles dans les archives communales doit permettre d'affiner les conclusions. Toutefois, bien qu'incomplet, cet essai de reconstitution de la formation du paysage actuel à partir des données cadastrales anciennes que viennent compléter les nombreuses enquêtes agricoles et démographiques, permet de bien mettre en valeur le poids des données socio-économiques, des logiques sociales du passé, pour comprendre l'organisation de l'espace actuel. Certes les permanences sont ici particulièrement déterminantes du fait de cette situation quelque peu à l'écart de l'axe garonnais où des communes comme Loupiac, Sainte-Croix-du-Mont sont depuis longtemps dans le vaste courant d'ouverture sur l'extérieur. Cela s'est bien sûr traduit par la faiblesse des investissements urbains qui, marginaux autrefois, ont pratiquement disparu aujourd'hui.

Mais par delà les permanences toujours vivaces, parce que mieux située que ses voisines de la Benauge,

- géographiquement peut-être pour une partie de son territoire,

- administrativement sans aucun doute par son appartenance au canton de Cadillac,

Donzac a connu une évolution assez régulière vers la monoculture viticole. Celle-ci s'est traduite jusqu'à l'époque actuelle par une évolution sans heurts, à la fois des composantes sociales, à la fois des données paysagères.

Cas exemplaire, représentatif des communes de "l'arrière côte", constituant un espace de transition entre la ligne des coteaux bordant le fleuve et les collines de la ligne de partage des eaux Garonne/Dordogne ?

Cas unique pour des raisons qui resteraient alors à découvrir ?

Les études en cours permettront en tout état de cause d'affiner la perception de la personnalité de ces régions viticoles qui couvrent entre La Réole et Bordeaux les coteaux de rive droite de la Garonne.

Orientation bibliographique :

BRUN, H. Soullignac, une commune de l'Entre-deux-Mers girondins. Bordeaux, Cervin/M.S.H.A., 1990, L'univers des vigneron-1.

ROUDIÉ, Ph. Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980). Bordeaux, C.N.R.S., 1988.

ROUDIÉ, Ph. Esquisse d'une histoire viticole de l'Entre-deux-Mers. In : L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité. Branne, CLEM, 1988, tome 1, p.133-140.

WILBERT, J. Les sols de l'Entre-deux-Mers. In : l'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité. Branne, CLEM, 1988, tome 1, p.133-140.